

Commission des affaires économiques et monétaires
Commission des affaires juridiques
Les Présidents

CONFIDENTIEL

Bernd Lange
Président
Conférence des présidents des
commissions

Monsieur le Président,

La commission des affaires économiques et monétaires et la commission des affaires juridiques, conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, ont procédé à une audition publique de confirmation le 7 novembre 2024 avec M. Valdis Dombrovskis, commissaire désigné, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera responsable de l'économie et de la productivité, de la mise en œuvre et de la simplification.

Le 16 octobre 2024, nos commissions ont reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques contenant les résultats de l'examen de la déclaration d'intérêts financiers de M. Dombrovskis, effectué conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 2 de son annexe VII.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites au commissaire désigné. Nos commissions ont pris acte que M. Dombrovskis a répondu auxdites questions et qu'il a traité des priorités indiquées de manière satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est décrit dans le compte rendu in extenso de la procédure annexé à la présente.

Sur la base des interventions orales des députés présents à l'audition de confirmation, ainsi que des observations formulées par les coordinateurs de nos commissions, qui se sont réunis à huis clos après l'audition de confirmation sous notre présidence, l'appréciation générale de cette audition de confirmation est que le commissaire désigné a donné une impression convaincante de ses compétences pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs des commissions ECON et JURI, représentant une vaste majorité d'au moins deux tiers des membres des commissions appartenant à un groupe politique ont approuvé l'appréciation que le commissaire désigné Valdis Dombrovskis possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Les avis des commissions invitées à participer à l'audition de confirmation sont joints en annexe à la présente.

Au cours de la réunion d'évaluation, les coordinateurs du groupe The Left ont demandé d'intégrer l'opinion minoritaire suivante:

«Le groupe The Left ne peut soutenir le candidat. Il est favorable au nouveau cadre de gouvernance économique, qui se traduit par des mesures d'austérité draconiennes. Les réformes proposées par la Commission se concentrent systématiquement sur la réduction des dépenses publiques, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos services publics et notre système de protection sociale. Les recommandations du Semestre européen comportent rarement des appels en faveur d'une plus grande justice fiscale, bien qu'il puisse s'agir d'une approche plus efficace, non seulement pour promouvoir la justice sociale, mais aussi pour réduire les déficits. Cela donne à penser que l'objectif principal du candidat n'est peut-être pas la stabilité budgétaire, mais plutôt l'imposition d'un programme de réforme néolibéral.

Nous n'avons pas reçu d'assurances convaincantes que les objectifs découlant des directives CSDD et CSRD ne seront pas compromis par la réduction des obligations de déclaration ou par le contournement de ces lois avec la nouvelle catégorie d'entreprises à capitalisation moyenne. Nous ne sommes pas convaincus que le commissaire soit en mesure de garantir pleinement l'indépendance du comité d'examen de la réglementation, étant donné qu'il ne comprend pas que l'indépendance ne consiste pas à émettre des avis négatifs, mais à garantir la transparence et à limiter les relations avec les représentants d'intérêts individuels, comme l'a recommandé le Médiateur européen. Nous n'avons pas non plus été satisfaits de la réponse vague concernant la suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles.»

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter cette évaluation à l'attention de la Conférence des présidents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Aurore Lalucq

Ilhan Kyuchyuk

Présidente

Président

Commission des affaires économiques et monétaires

Commission des affaires juridiques

Copie: Johan Van Overtveldt, président de la commission des budgets (BUDG)
Sven Simon, président de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO)
Li Andersson, présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL)
Anna Cavazzini, présidente de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO)
Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)

Annexes:

- Annexe 1 – Compte rendu in extenso
- Annexe 2 – Avis de la commission des budgets (BUDG)
- Annexe 3 – Avis de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO)
- Annexe 4 – Avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL)
- Annexe 5 – Avis de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO)



Европейски парламент Parlamento Europeo Evropský parlament Europa-Parlamentet Europäisches Parlament
Euroopa Parlament Ευρωπαϊκό Κοινοβούλιο European Parliament Parlement européen Parlaimint na hEorpa
Europski parlament Parlamento europeo Eiropas Parlaments Europos Parlamentas Európai Parlament
Parlament Ewropew Europees Parlement Parlament Europejski Parlamento Europeu Parlamentul European
Európsky parlament Evropski parlament Euroopan parlamentti Europaparlamentet

Commission des budgets
Le Président

CONFIDENTIEL
D(2024)33287

M^{me} Aurore Lalucq
Présidente de la commission ECON

M. Ilhan Kyuchyuk
Président de la commission JURI

Objet: Évaluation BUDG du commissaire désigné pour l'économie et la productivité, la mise en œuvre et la simplification, Valdis Dombrovskis

La commission des budgets, invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Valdis Dombrovskis, qui s'est déroulée le 7 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine de l'économie, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

La commission des budgets prend acte de la déclaration du commissaire désigné selon laquelle aucune possibilité n'est exclue à l'égard des modèles de financement pour le prochain cadre financier pluriannuel. La commission prend note également de l'évaluation du commissaire désigné selon laquelle l'approche fondée sur les performances de la FRR, qui lie les décaissements aux réformes et aux investissements, a été un succès, mais souligne qu'il importe de garantir la traçabilité et la transparence des financements et la pertinence des dépenses au titre de la FRR.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une vaste majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Johan Van Overtveldt
Président de la commission BUDG

Commission des affaires constitutionnelles
Le Président

D (2024) 33572

CONFIDENTIEL

M^{me} Aurore Lalucq
Présidente de la commission des affaires économiques
et monétaires

M. Ilhan Kyuchuk,
Président de la commission des affaires juridiques

**Avis de la commission des affaires constitutionnelles en tant que commission invitée
à l'audition de confirmation du commissaire désigné Valdis Dombrovskis**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La commission des affaires constitutionnelles (AFCO) a été invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Valdis Dombrovskis, organisée par les commissions ECON et JURI, qui a eu lieu le 7 novembre 2024. La commission AFCO estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine de la simplification et de l'amélioration de la législation.

La commission AFCO a pris bonne note des engagements pris par le commissaire désigné Valdis Dombrovskis dans ses réponses écrites d'œuvrer en faveur d'une élaboration des politiques plus transparente et fondée sur des données probantes, ainsi que de renforcer la coopération avec le Parlement concernant les résolutions au titre de l'article 225 du traité FUE et le processus de programmation annuelle et pluriannuelle, dans le respect total des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Lors de son audition de confirmation, le commissaire désigné Dombrovskis a souligné que la Commission avait l'intention de donner suite au droit d'initiative du Parlement (résolutions au titre de l'article 225 du traité FUE), comme cela a été le cas au cours de la législature précédente, y compris les propositions du Parlement visant à modifier et à abroger la législation existante.

Le présent avis a été adopté à l'unanimité par les coordinateurs présents de la commission AFCO.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Sven Simon
Président de la commission des affaires constitutionnelles

D(2024)32883
AM/NM/nt

CONFIDENTIEL

Aurore LALUCQ
Présidente de la commission des affaires
économiques et monétaires
SPINELLI 11G302

Ilhan KYUCHYUK
Président de la commission des affaires
juridiques
SPINELLI 09G305

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La commission de l'emploi et des affaires sociales, invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné chargé de l'économie et de la productivité, de la mise en oeuvre et de la simplification, Valdis Dombrovskis, qui a eu lieu le jeudi 7 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine de l'emploi et des affaires sociales, notamment pour les questions suivantes: garantir la convergence sociale ascendante et l'équité sociale dans l'UE dans le contexte des transitions écologique et numérique, de l'application des nouvelles règles de gouvernance économique de l'UE et du programme pour une meilleure réglementation, y compris par la mise en oeuvre des principes du socle européen des droits sociaux, l'utilisation du tableau de bord social et du cadre de convergence sociale.

Nous attendons un engagement fort pour faire en sorte que les plans structurels nationaux à moyen terme approuvés par la Commission contribuent efficacement à la mise en oeuvre des principes du socle européen des droits sociaux, comme l'exige le règlement, et que la simplification maintienne des normes sociales élevées.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une vaste majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous remercie par avance de bien vouloir tenir compte de cet avis.

Li ANDERSSON

Copie: Bernd Lange, président de la Conférence des présidents des commissions

GDS/SM/Is
D(2024)33038

CONFIDENTIEL

M^{me} Aurore LALUCQ
Présidente
Commission des affaires économiques et monétaires

M. Ilhan KYUCHYUK
Président
Commission des affaires juridiques

Objet: Avis de la commission IMCO en tant que commission invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Valdis Dombrovskis

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) a été invitée à l'audition de confirmation du commissaire désigné Valdis Dombrovskis, qui a eu lieu le 7 novembre.

La commission IMCO considère que le commissaire désigné est qualifié pour être membre du collège et qu'il possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans les domaines de l'économie et de la productivité, de la mise en œuvre et de la simplification, en ce qui concerne les volets de son portefeuille qui relèvent dans une large mesure de la compétence de la commission IMCO, à savoir la coordination des politiques économiques ainsi que la mise en œuvre et la simplification des règles relatives au marché unique.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une vaste majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Anna Cavazzini
Présidente de la commission IMCO

Copie: Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)